**Une image contenant texte

Description générée automatiquementRÈGLEMENT PRÉPA BAC**

ARTICLE 1 : INSCRIPTION

* Les élèves de la Commune de Cabanac-et-Villagrains peuvent s’inscrire à cet accompagnement pour la préparation du baccalauréat.
* Les élèves des communes extérieures peuvent également s’inscrire cependant les élèves de Cabanac-et-Villagrains restent prioritaires.
* Les inscriptions se font pour une durée d’un trimestre et/ou de deux semaines pour la prépa intensive. Ces inscriptions ont lieu quatre fois dans l’année :
  + En Juillet pour le Trimestre 1 (Octobre à Décembre)
  + En Novembre pour le Trimestre 2 (Janvier à Mars)
  + En Février pour le Trimestre 3 (Avril à Mai)
  + En Avril pour la prépa intensive (deux premières semaines de Juin)
* Lors de l’inscription, les familles ainsi que les élèves s’engagent pour la totalité de la durée du trimestre et/ou de la prépa intensive. En cas de non-participation au cours d’un trimestre et/ou de la prépa intensive, les cours manqués ne seront pas remboursés.
* Les élèves peuvent s’inscrire à plusieurs cours proposés par la prépa bac. Tous les cours auxquels l’élève s’est inscrit seront facturés.
* Les élèves peuvent s’inscrire en cours de trimestre.

ARTICLE 2 : TARIFS ET PAIEMENT

* Un tarif unique de 10€ pour deux heures de cours sera appliqué.
* Le paiement s’effectuera à l’inscription à chaque début de trimestre et/ou de la prépa intensive. Aucune élève ne pourra assister au cours s’il le paiement n’aura pas été effectué auprès de la municipalité. Le paiement s’effectuera auprès du Trésor Public à réception de l’avis des sommes à payer.
* En cas de difficultés financières vous pouvez vous rapprocher du Centre Communal d’Action Sociale (CCAS) de la commune afin que votre dossier puisse être étudié.

ARTICLE 3 : COMPORTEMENT

* Les élèves doivent se comporter de manière polie et respecter leur professeur ainsi que leurs camarades. Dans le cas où un élève dérogerait à cette règle, la municipalité en consultation avec les professeurs, se réserve le droit d’annuler l’inscription dudit élève. Les cours ne seront alors pas remboursés.

Signature du représentant légal Signature de l’élève